

Ecole fondamentale

REGLEMENT DES ETUDES



Conformément au «Décret Mission» du 24 juillet 1997 de la Communauté française.

1. ENSEIGNEMENT MATERNEL

. Organisation

La fréquentation d'une école maternelle n'est pas obligatoire. Néanmoins, c'est le nombre d'enfants présents au moins 10 jours au cours du mois de septembre qui détermine le nombre d'enseignants. Votre vigilance nous aidera à éviter les classes surchargées ou la perte d'emploi pour un enseignant.

A partir du 1er octobre, tout changement d'école doit être justifié.

L'entrée à l'école se fait au plus tôt le jour anniversaire de 2 ans et demi.

La loi nous autorise à ouvrir un mi-temps ou un temps plein supplémentaire le 1er janvier et 10 jours après Pâques, vu l'afflux de jeunes enfants à ces périodes.

Le tout-petit mérite un accueil particulier dans la répartition de nos classes. Le local, l'encadrement, la pédagogie permettront à l'enfant de s'adapter, à son rythme, à la vie scolaire.

En 1ère, 2ème et 3ème maternelles, les groupes classes sont généralement formés en fonction du nombre d'enfants et de la pédagogie que nous voulons vivre. Nous rassemblons les enfants du même âge ou nous formons des groupes verticaux (plusieurs âges différents dans la même classe).

Le temps de présence des enfants (28 périodes) étant différent de celui des enseignants (26 périodes) amène la présence d'un psychomotricien pour ces deux périodes (bientôt dans toutes les classes selon le Ministre).

Les enfants de 3ème maternelle sont tenus d'être réguliers. Les bases des apprentissages (lecture - écriture - calcul) se mettent en place et des activités en cycle 5/8 (3ème maternelle/1ère primaire/2ème primaire) sont organisées à certains moments.

. **Evaluation des progrès de l'enfant**

Les enseignants ont construit une grille commune de référence pour créer une continuité dans l'école et veiller au développement optimal de l'enfant.

En 3ème maternelle, le centre PMS vient en classe faire des tests collectifs et avec le titulaire transmet ses résultats aux parents lors d'un contact individuel (généralement au 1er trimestre).

Le centre PMS collabore avec notre école et peut éclairer tous les parents qui en font la demande.

. **Communication**

Une réunion générale a lieu en septembre: les parents sont renseignés sur les objectifs et les attentes des enseignants. C'est le moment d'échanger et de mettre en place une collaboration.

Chaque enseignant reste disponible pour d'autres contacts individuels au cours de l'année. Une réunion pour les 3ème maternelles est prévue au 1^{er} trimestre avec le centre PMS et une autre fin juin pour rencontrer l'enseignant de 1ère primaire.

2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

. Organisation

L'obligation scolaire commence l'année civile des 6 ans. Si les parents veulent que leur enfant reste une année supplémentaire en maternelle ou entre en 1ère primaire à 5 ans, ils doivent en faire la demande à la direction de l'école et suivre la procédure pour obtenir une dérogation.

L'école primaire comprend 6 années. La structure des classes par année est amenée à changer lors d'activités communes regroupant des enfants d'âges différents privilégiant ainsi les échanges, l'entraide et la continuité (travail en cycle, parrainage, ...).

Le temps de présence des enfants (28 périodes) étant différent de celui des enseignants (24 périodes) amène la présence d'autres enseignants pour ces quatre périodes : cours de gymnastique, de natation, d'informatique et temps privilégié à la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire).

Le cours de langue moderne est organisé en 5ème et 6ème primaire. Il est donné par un professeur de langues germaniques. Jusqu'à présent, le nombre d'enfants nous permet de laisser le choix entre anglais et néerlandais.

. Programme

Notre école a adopté le "Programme Intégré» qui a reçu l'aval du Ministère pour l'ensemble des écoles de la Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique. Il définit les compétences et les savoirs à acquérir ou exercer dans les différentes branches.

. Les travaux à domicile

L'enfant et la famille sont tenus au courant du travail à fournir à domicile par l'intermédiaire du journal de classe. Il est primordial que celui-ci soit réalisé avec régularité, ponctualité et sérieux.

Le journal de classe doit être régulièrement signé par l'autorité parentale.

. **Evaluation**

Une évaluation formative a lieu tout au long de l'année. 3 à 4 fois par an, les matières sont reprises dans leur totalité et font l'objet de bilans.

Les évaluations se font en référence aux «Socles de compétences» transmis par le Ministère.

En fin de cycle (5/8 et 8/12), une évaluation certificative est prévue. Un conseil de classe (avec éclairage PMS), réunissant direction et enseignants, délibère et rédige un rapport sur le passage de classe ou la délivrance du CEB. Ce conseil de classe peut suggérer aux parents une année complémentaire ou une réorientation de l'enfant vers un autre type d'enseignement.

A la fin des études primaires, l'enfant qui a réussi reçoit un Certificat d'Etudes de Base (CEB) qui lui ouvre les portes de l'enseignement secondaire. S'il rate, des solutions sont à envisager avec l'enseignant, la direction, le centre PMS.

. **Communication**

Une réunion générale est organisée en septembre. Elle permet de rencontrer la direction et les enseignants. Les titulaires expliquent leurs objectifs, leurs attentes. C'est le moment d'échanger et de mettre en place une collaboration.

Chaque enseignant reste disponible pour rencontrer les parents à leur demande.

Des contacts individuels sont prévus après les évaluations de Noël et de juin. Afin de suivre le travail journalier de votre enfant, nous demandons aux parents de signer les cahiers chaque semaine et de communiquer avec le titulaire par le journal de classe.